

## **AVIS PUBLIC**

### **Assemblée publique de consultation**

**AUX PERSONNES ET organismes intéressés par un projet de règlement de modification au plan d'urbanisme révisé 2010-011.**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

- 1- Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 7 mars 2011, le Conseil a adopté le 1er projet de règlement 2011-005 intitulé:

**1<sup>er</sup> projet de règlement 2011-005  
Modifiant le plan d'urbanisme révisé 2010-011**

- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 4 avril 2011, à 20h00**, au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 4- Ce projet de règlement affecte toutes les zones de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

<b>DISPOSITION #1</b>
-----------------------

Objet :

La modification du règlement plan d'urbanisme révisé 2010-011 se décrit ainsi :

- A) Modification de l'article 3.3.5 pour y ajouter au 3<sup>ième</sup> paragraphe suite à chemins existants sauf les exceptions prévues au règlement sur les conditions d'émission des permis de construction.
- B) Modification du tableau 3.3.5 Affectation forestière  
A Restrictions particulières R<sup>1</sup> il faut ajouter après présent règlement sauf les exceptions prévues au règlement sur les conditions d'émission des permis de construction.

Zones visées : Toutes les zones de la municipalité

- 5- Le projet de règlement peut être consulté à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton pendant les heures d'ouverture du bureau, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du mardi au vendredi.
- 6- On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au règlement du plan d'urbanisme révisé 2011-005 en s'adressant à la Maison du Citoyen du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
- 7- L'illustration du périmètre des zones concernées par ce projet de règlement peut être consultée à la Maison du Citoyen du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce neuvième jour du mois de mars 2011.

Micheline Allard  
Secrétaire-trésorière, dir. gén.